

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

03/8

COMMISSION PARITAIRE PROCES-VERBAL de la séance du 15 décembre 2003

Présents

Frank BARON, Nicolas DAHAN, Erhard FRIEDBERG, Marie-Christine LABROUSSE.
Arnaud ROHMER, François SEROT ALMERAS LATOUR.

Absents ou excusés

David ABIKER, Gilles LE CHATELIER (procuration à Marie-Christine LABROUSSE),
Christian LEQUESNE (procuration à Erhard FRIEDBERG), James Mc CEARNEY (procuration à
Marie-Christine LABROUSSE).

Jennifer CHERUEL, Laurent de MONNERON (procuration à François SEROT ALMERAS
LATOUR), Andréa JIMENEZ SORIANO, Laurent MAFFEIS, Lisa PICHENY, Caroline RICCI.

Assistaient à la séance

M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la communication,
M. Marc LAZAR	directeur de l'école doctorale,
M. Sébastien LINDEN	secrétaire général de l'école doctorale.

*
* *

- | | |
|--|-------|
| I. Présentation du projet de master de recherche de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. | p. 2 |
| II. Bilan de la rentrée universitaire 2003-2004. | p. 8 |
| III. Audition de Sciences Po Conseil. | p. 11 |
| IV. Information sur les élections 2003-2004. | p. 12 |
| V. Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 12 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2003

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence d'Erhard FRIEDBERG.

I. PRESENTATION DU PROJET DE MASTER DE RECHERCHE DE L'IEP DE PARIS

L'enregistrement de la séance n'a commencé qu'après l'exposé de Marc LAZAR. Le PV de sa présentation est rédigé à partir des notes prises par Isabelle de VIENNE et du document de présentation du projet qui figurait dans le dossier de la Commission.

a) Exposé

Marc LAZAR présente les principaux éléments du projet de master de recherche de l'IEP de Paris. Ce projet s'inscrit dans le projet général de l'Education nationale, qui vise à réorganiser les cursus de l'Enseignement supérieur français dans le cadre de l'harmonisation européenne des diplômes. La mastérisation des DEA a été l'occasion pour l'Ecole doctorale de Sciences Po de redéfinir sa politique scientifique et sa formation à la recherche, dans une formation qui se fera maintenant sur deux ans, contre un pour les DEA.

Six grandes orientations stratégiques ont guidé la réflexion et les travaux de l'équipe qui a élaboré ce projet de master. La première est la nécessité de maintenir l'excellence de la formation à la recherche de Sciences Po, qui fait la réputation de l'Ecole doctorale. La deuxième est la volonté de renouer le dialogue entre les disciplines en s'inscrivant dans la grande tradition pluridisciplinaire de Sciences Po. La mastérisation est l'occasion de mettre fin à la relative rigidité mono-disciplinaire des DEA, sans tomber dans l'interdisciplinarité à outrance. Il s'agit d'éviter une spécialisation disciplinaire trop précoce des étudiants et de leur donner les moyens d'avoir une large ouverture d'esprit et des connaissances solides mais variées, afin de les préparer soit à une spécialisation en histoire, science politique, économie ou sociologie, soit à une orientation en dehors des formations doctorales. L'idée est d'établir un véritable dialogue entre les disciplines tout en permettant aux étudiants d'acquérir la maîtrise d'une discipline. La troisième orientation stratégique est le renforcement de l'internationalisation, qui est un élément majeur de la stratégie globale de Sciences Po. L'ouverture internationale est déjà marquée dans les DEA, mais la mastérisation devrait être l'occasion de la renforcer. Le master recherche incitera donc les étudiants à travailler sur des sujets étrangers, à s'intéresser aux recherches effectuées à l'étranger et à faire des analyses comparatives. Il accueillera de nombreux étudiants étrangers, favorisera la mobilité internationale des étudiants et des enseignants et développera les enseignements en langue étrangères. La quatrième orientation est la conception d'un projet de formation cohérent avec les axes stratégiques de la politique scientifique de Sciences Po, s'appuyant fortement sur ses sept centres de recherche. Afin que les ressources scientifiques de ces sept centres soient pleinement utilisées dans le master recherche, chaque mention du master sera directement articulée à un ou plusieurs centres de recherche de Sciences Po. La sixième orientation essentielle du projet de master consiste à veiller aux débouchés professionnels de cette formation. L'objectif du master est de donner aux étudiants une formation à la recherche et par la recherche

ouvrant sur deux types de débouchés : les carrières universitaires, qui passent par les études doctorales, et les emplois non académiques, dans des secteurs variés comme le conseil, les études, le journalisme ou les organismes internationaux. Enfin, la sixième orientation stratégique de ce projet est l'attention portée à la visibilité et à la lisibilité de l'offre de formation. Les responsables académiques du projet de master recherche et la direction de Sciences Po se sont attachés à ne pas limiter la transformation des DEA en master à une simple transposition de l'existant. Au lieu des 7 DEA qui existent actuellement, Sciences Po propose donc un seul master recherche structuré par cinq mentions : « histoire et théorie du politique », qui reposera sur l'histoire et la science politique, « relations internationales », dont la formation associera la science politique, l'économie et l'histoire, « sociétés et politiques comparées », qui utilisera une approche de science politique et de sociologie, « gouvernance économique » et « sociologie de l'action ». Ces mentions correspondent à cinq grands axes de recherche particulièrement innovants dans le domaine des sciences sociales.

Conformément aux textes ministériels, le master sera organisé sur deux années. Tous les enseignements seront semestriels et organisés selon le système de crédits ECTS, à raison de 120 crédits pour les deux années du master. Les étudiants entrant en 4^{ème} année, qu'ils viennent du 1^{er} cycle ou qu'ils entrent directement dans le cycle du diplôme, pourront être candidats pour intégrer la 1^{ère} année du master recherche. Ils seront sélectionnés sur dossier, éventuellement en entretien. Pourront être admis en 2^{ème} année du master de recherche les étudiants ayant obtenu les 60 premiers crédits ECTS correspondant à la 1^{ère} année du master.

La formation sera assurée, pour l'essentiel, par les enseignants-chercheurs de Sciences Po et les chercheurs des différents centres de recherche de l'établissement. Le diplôme du master de recherche sera attribué aux étudiants ayant obtenu 120 crédits ECTS. L'internationalisation étant un aspect essentiel de la formation du master et de l'ensemble de Sciences Po, la maîtrise d'au moins une langue étrangère sera exigée des étudiants. Conformément aux textes du Ministère, le master de recherche de Sciences Po ne sera délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère. Le niveau de maîtrise d'une langue étrangère sera évalué et pris en considération lors de l'admission des étudiants en master et les parcours de formation proposés dans chaque mention du master comprendront des enseignements en langue étrangère. Le dialogue entre les disciplines étant un des éléments essentiels du master, bien que les cinq mentions proposent des parcours de formation différents, il n'y aura pas de cloisonnement entre elles. Dans toutes les mentions, les étudiants auront la possibilité de choisir des enseignements relevant d'une autre mention. Une attention toute particulière a été apportée à la formation à la recherche et à la qualité de son encadrement. Dans toutes les mentions du master, le mémoire occupera une place centrale : il vaudra 30 crédits ECTS et un semestre lui sera consacré en 2^{ème} année de master. Cette formation à la recherche sera généralement soutenue et encadrée par un système de tutorat individuel proposé à chaque étudiant du master. Ce tutorat sera assuré par les membres des équipes pédagogiques du master et s'appuiera sur un programme de travail et de lectures. Mais le tuteur ne se substituera pas au directeur de mémoire. Pour favoriser la mobilité internationale des étudiants, l'équipe qui a élaboré le master a pu mettre à profit le vaste réseau de partenariats de Sciences Po. Des universités partenaires sélectionnées dans ce réseau pourront accueillir et encadrer les étudiants du master. Des dispositions et des aménagements de scolarité ont été prévus afin de permettre aux étudiants qui le souhaitent et sous réserve de l'autorisation délivrée par l'équipe pédagogique de passer un semestre dans une université étrangère, soit pour y suivre un semestre d'enseignements, soit pour y rédiger leur mémoire de master.

En proposant une formation intellectuelle fondamentale exigeante, innovante, pluridisciplinaire et située dans une perspective internationale, le master de recherche de l'IEP de Paris s'inscrit pleinement dans le projet pédagogique général de Sciences Po.

b) Questions et observations

Marie-Christine LABROUSSE : question sur l'intitulé du master.

Laurent BIGORNE **DEBUT DE L'ENREGISTREMENT** Les spécialisations en cycle du diplôme sont organisées autour de 23 majeures trop complexes pour les enseignants comme pour les étudiants, et surtout illisibles sur le marché du travail. L' idée est d'arriver à une dizaine de pôles, en affaires publiques, en affaires internationales, en finances, en marketing, qui seront des mentions du diplôme de Sciences Po. Le master de Sciences Po aura entre autres une mention finances, une mention marketing et communication, une mention affaires publiques et une mention affaires internationales. La direction est en train de travailler sur la définition de ces pôles, la définition de l'intérieur de ces pôles, et surtout la préservation de l'équilibre entre la formation fondamentale par les sciences sociales et la spécialisation que portera chacune de ces mentions.

Marc LAZAR ajoute que dans ce dispositif, il y aura le master de Sciences Po, qui sera le diplôme d'établissement de Sciences Po avec différentes spécialisations, et parallèlement le master de recherche qui aura comme grand élément de différenciation le fait qu'il s'agit d'un diplôme national, puisqu'il devra être soumis à l'habilitation du ministère, ce qui n'est pas le cas du master de l'établissement. Cette nécessité d'une habilitation par le ministère répond malheureusement à la question de Marie-Christine Labrousse sur l'intitulé du master. Les concepteurs du projet de master sont contents que cet intitulé comporte le mot recherche, mais le ministère de l'Education nationale a malheureusement choisi d'opposer le master de recherche au master professionnel, ce qui a mis Sciences Po dans une situation difficile. Cette opposition n'a pas de sens, mais c'est la terminologie retenue par le ministère, ce qui est contraignant pour Sciences Po. On aurait bien pu trouver un autre mot, peut-être plus attractif, pour expliquer que ce master comporte de la recherche, mais pas seulement de la recherche. Mais si Sciences Po n'adopte pas cette terminologie, ce master ne sera pas reconnu par le ministère. Sciences Po a décidé de jouer la carte de la reconnaissance par le ministère, ce qui l'a obligé à déposer un projet intitulé « master de recherche de l'IEP de Paris », en sachant qu'il n'y a pas d'un côté le domaine éthéré de la science dans lequel ne se poseraient pas les questions des débouchés professionnels et de la formation professionnelle, et de l'autre, les formations professionnalisantes. C'est d'autant plus absurde que le ministère lui-même, dans ses textes, dit qu'il faut se préoccuper des débouchés professionnels lorsqu'on dépose des projets de master de recherche. Les autres pays européens n'ont pas repris cette distinction absurde entre master de recherche et master professionnel. Les concepteurs du projet ont décidé de retenir l'expression la plus neutre possible, soit « master de recherche de l'IEP ». A un moment donné, ils s'étaient demandé s'il ne fallait pas tout simplement l'appeler « master de Sciences Po », mais les sociologues, les économistes et les historiens ont fait remarquer que cela risquait d'induire en erreur, en donnant une plus grande visibilité à la science politique. La terminologie la plus neutre a donc été choisie. Mais l'Institut sait qu'il a un problème de visibilité avec ce master de recherche. Il ne formera pas qu'à la recherche au sens académique du terme. Cette formation pourra être utile pour des carrières non académiques, mais elle devra s'appeler master de recherche.

Erhard FRIEDBERG fait remarquer que les deux tiers des étudiants qui ont leur DEA ne poursuivent pas en doctorat. Cela montre à quel point un master de recherche ne peut pas être réservé aux seuls étudiants qui voudraient faire une thèse. En outre, la plupart du temps, c'est seulement après avoir suivi un minimum de formation à la recherche que les étudiants se décident à faire une thèse.

Nicolas DAHAN indique qu'il a suivi avec un grand intérêt cette présentation du master recherche, d'autant plus qu'il participe à plusieurs groupes de travail sur la création de masters professionnels. Il salue le travail de réflexion et de reconception sur ce master, notamment en ce qui concerne l'interdisciplinarité et l'internationalisation. Il a cependant une inquiétude sur l'articulation entre le master recherche et les futurs masters professionnels. Le travail sur le master recherche a avancé plus vite que celui sur les masters professionnels. Il se demande si les débouchés professionnels de certaines mentions, par exemple « relations internationales » ne risquent pas de poser un problème de redondance, voire de concurrence avec les masters professionnels. En termes d'enseignement, il demande s'il est possible d'envisager des partages de cours et des synergies entre le master recherche et les masters professionnalisants. Il y aurait peut-être une réflexion commune à mener pour arriver à quelque chose de plus global. De nombreuses autres universités ont fait le choix d'avoir des masters thématiques, et au sein d'un même master, d'avoir une voie recherche et une voie professionnelle.

Marc LAZAR répond que le groupe de travail sur le master recherche a commencé avant ceux sur les masters professionnels, tout simplement parce que le directeur a décidé de renégocier cette année le contrat quadriennal, ce qui impliquait de déposer au plus vite le projet d'habilitation du master recherche. Le groupe de travail a donc accéléré les choses. Au début, il était prévu que le master de recherche entre en activité en 2005. Mais une fois qu'il a été décidé de renégocier le contrat quadriennal, les travaux sur ce master sont devenus prioritaires et ont eu lieu, au cours du printemps 2003. Pendant trois mois, le groupe sur le master de recherche a travaillé dans une grande concertation entre enseignants, chercheurs et étudiants. Ce n'est qu'ensuite qu'ont été envisagées les 4^{ème} et 5^{ème} années. Il croit qu'aujourd'hui, il ne faut pas figer les choses, qui continuent à évoluer. Sciences Po attend la réponse du ministère et les responsables du master recherche ont régulièrement des rencontres avec Laurent BIGORGNE et les différents services de la scolarité pour étudier les projets de réorganisation de la 4^{ème} et de la 5^{ème} année en master de Sciences Po. Il va falloir déplier la carte des enseignements pour voir les articulations, les différences et les points communs. Il y a une différence fondamentale : le master de recherche est une formation par et pour la recherche. La concrétisation de cette différence pour les étudiants se fera sur deux points, qui devront être mis en avant dans la communication sur ce master. Le premier est que le fait de suivre le master de recherche à Sciences Po en plus du diplôme d'établissement est destiné à des étudiants qui sont ouverts à un certain type d'enseignements et de méthodes liés à la recherche. Tous les étudiants de Sciences Po n'ont pas envie d'avoir cette formation à la recherche en sociologie, en histoire, en économie ou en science politique. La deuxième différence tient au fait que le master de recherche suppose au 4^{ème} semestre de rédiger un mémoire de recherche tellement consistant que les cinq mentions ont décidé d'alléger les enseignements au 4^{ème} semestre pour permettre aux étudiants de faire ce mémoire de recherche, qui vaudra 30 crédits sur 60, soit 50 % de la dernière année du master et 25 % de l'ensemble du master de recherche. Etant donné cela, un certain nombre d'étudiants de Sciences Po, y compris dans les domaines où il existera des points communs, par exemple les affaires internationales et les relations internationales, devront se demander s'ils sont prêts à passer un semestre à faire un travail d'enquête, de recherche sur des données quantitatives, d'entretiens, de terrain, et à écrire un mémoire de 100 à 150 pages. Au-delà de cette différence fondamentale, certains débouchés peuvent être comparables entre le master de recherche et les masters professionnalisants. De ce point de vue, il faudra mener des discussions franches avec Laurent BIGORGNE et la direction de la scolarité pour voir quelle sera la meilleure orientation pour les étudiants. Il précise avoir toujours pensé que le master de recherche sélectionnerait ses étudiants en étroite relation avec les services de la scolarité, afin de pouvoir déterminer à chaque fois si l'étudiant est bien fait pour aller vers le master de recherche, si cela correspond bien à son cursus précédent et à son devenir professionnel.

Laurent BIGORGNE ajoute que des calendriers différents répondent à des questions différentes. Le calendrier anticipé du master de recherche répondait à la nécessité de présenter un document à l'habilitation que l'on anticipait un peu longue du ministère de l'Education nationale, et qui s'avère conforme à ce qui était anticipé. D'autres chronologies s'imposaient à Sciences Po. On a réformé les scolarités du diplôme de Sciences Po en 2000. Trois ans après cette réforme, il était bon de remettre à plat ce qui avait été fait et voir si ce parcours correspondait toujours à la réalité. Aujourd'hui, on a complètement cassé les sections. Elles n'existent plus dans les textes et encore à peine dans les souvenirs. L'année 2003 s'avère être une bonne année pour remettre à plat les scolarités, en profitant de ce qu'ont fait la communauté académique et les directions des centres de recherche. Enfin, en ce qui concerne les DESS, l'approche choisie a été très pragmatique. Il ne s'agissait pas de perdre la force de frappe de chaque DESS. On s'est longtemps posé la question des DESS et le choix qui a été fait *in fine* a été celui de leur intégration comme mention du diplôme de Sciences Po, sans perdre leur capacité à placer leurs étudiants sur le marché du travail et en haussant les différentes spécialisations du diplôme de Sciences Po au niveau de chacun de ces DESS, par exemple le DESS de marketing, de finance et d'urbanisme. En ce qui concerne le travail de rationalisation qui doit être fait, il y a effectivement un certain nombre de points de recouvrement entre le master de recherche et les masters professionnalisants, ce qui est normal : ce sont deux démarches qui ont cheminé et qui se rejoignent maintenant, près d'un an avant la mise en œuvre de ces réformes. Il faut voir maintenant où sont les passerelles, les points de convergence, les économies d'échelle. On a tout le temps nécessaire pour envisager la maximisation des formations soit du master de recherche, soit du master de Sciences Po.

Un point est essentiel : on ne veut pas que le master de Sciences Po puisse à aucun moment être opposé au master de recherche, qu'il s'agisse des contenus ou des méthodes. Il y a unanimité sur ce point.

Erhard FRIEDBERG indique qu'il a toujours compris qu'il devait y avoir des synergies entre les deux. Il a sciemment bâti la mention « sociologie de l'action » autour d'un certain nombre de cours communs, qui doivent pouvoir être utilisés aussi dans des masters dits professionnels. La distinction entre master de recherche et masters professionnalisants lui paraît aberrante. Il y a des savoirs communs qui doivent être partagés par des gens qui font de la recherche et par des gens qui utilisent la recherche dans leur vie active, que cette recherche se passe dans un cadre académique ou non académique. Il espère qu'en France, on ressentira de plus en plus le besoin dans des lieux non académiques d'avoir des gens formés à la recherche par la recherche. Dans ce domaine comme dans d'autres, Sciences Po peut émettre un signal fort.

Arnaud ROHMER indique qu'il a assisté au groupe de travail sur le master de recherche. Il reprend les points qu'il avait soulevés lors du groupe de travail, points qui concernaient les interrogations que l'UNEF avait sur ce projet de réforme. En premier lieu, l'UNEF reconnaît que les perspectives pédagogiques qui sont engagées semblent très positives, notamment en ce qui concerne la synergie entre les acteurs professionnels et les acteurs de la recherche, mais aussi la dimension internationale. En revanche, un des points que l'UNEF souhaitait voir éclaircir et sur lequel le projet est toujours obscur est la possibilité ouverte aux étudiants de suivre un cycle leur permettant d'obtenir uniquement le master recherche, diplôme habilité nationalement, sans suivre le cycle menant au diplôme d'établissement de Sciences Po. Cette réforme a l'air de s'inscrire dans une démarche de Sciences Po d'investir avant tout dans ses propres ressources. Il demande si la proportion d'étudiants non diplômés de Sciences Po dans ce qui est aujourd'hui le DEA et le DESS, et qui deviendra la 2^{ème} année du master de recherche, peut être garantie. Il sait qu'on ne peut pas demander de chiffres précis, d'autant plus qu'il n'a pas les chiffres sur la proportion d'élèves de DEA qui ne sont pas originaires de Sciences Po. Mais il aurait souhaité un signe montrant que le nouveau projet de master recherche ne se fait pas au détriment des étudiants qui ne passeront pas par le diplôme de Sciences Po. Sa deuxième question concerne les partenariats existants entre Sciences Po et les universités françaises. Marc LAZAR avait évoqué en groupe de travail un accord potentiel entre l'EHESS et l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm. Il demande où en est cet accord. Sciences Po, qui a montré sa capacité à nouer des partenariats avec des universités étrangères ou certaines écoles françaises, envisage-t-il de se tourner vers des universités françaises pour aboutir à ce type d'accord ?

Marc LAZAR répond qu'en ce qui concerne la première question, il y aura toujours pour des étudiants ne venant pas du cycle du diplôme de Sciences Po la possibilité d'être admis en 2^{ème} année du master de recherche, qui correspond à l'actuel DEA. Le problème est de savoir quelle sera la proportion de ces étudiants et de savoir qui viendra. Il y a beaucoup d'inconnues, tout comme il y a beaucoup d'inconnues sur les effectifs de la 1^{ère} année de master. La possibilité est clairement indiquée dans le texte. Des étudiants qui auront obtenu ailleurs leurs 60 crédits de 1^{ère} année de master recherche pourront postuler l'entrée en 2^{ème} année de master de recherche à Sciences Po. Marc LAZAR avait indiqué en groupe de travail qu'il s'était permis de faire une anticipation. Il craint à titre personnel que cette réforme, qui vise à accroître la mobilité des étudiants puisqu'elle raisonne en termes de crédits, aboutisse paradoxalement, dans le cas de l'université française, à réduire cette mobilité en 2^{ème} année de master dans les prochaines années. Actuellement, tous les autres établissements universitaires élaborent un master de recherche et deux cas de figure se présentent. Certaines universités se déchirent pour de nombreuses raisons et l'élaboration de leur projet de master se passe très mal. D'autres universités voient l'élaboration de leur master comme une opportunité. Dans le système qui est encore en vigueur, les étudiants font leur maîtrise, ce qui constitue une fin de cycle, et vont ensuite faire leur DEA ailleurs. Cette situation était très claire dans la tête des étudiants et dans celle des professeurs d'université, qui concevaient des programmes de maîtrise et les dissociaient complètement des programmes de DEA. Cette séparation constitue une déperdition très importante pour ces universités. Des établissements d'excellence comme l'EHESS et Sciences Po attirent beaucoup d'étudiants venus des différentes universités. Ces étudiants risquent de moins bouger, pour une bonne raison : dans les établissements universitaires où la réforme de master est bien

conçue, ceux qui élaborent les programmes profiteront du système pour capter leurs étudiants. Ils sont en train de prévoir des enseignements attractifs en 2^{ème} année pour que les étudiants restent. Deux solutions sont en fait possibles : soit élaborer des enseignements attractifs en 2^{ème} année pour faire en sorte que l'étudiant ayant commencé son master reste dans l'établissement, soit dire aux étudiants que s'ils font leur 1^{ère} année de master, ils seront automatiquement admis en 2^{ème} année dans l'université où ils auront commencé leur master. La mobilité serait alors encore plus réduite dans certaines universités françaises. Sciences Po accueillera donc probablement moins d'étudiants français ayant commencé leur master ailleurs. En revanche, il y aura probablement plus d'étudiants européens. Là, le système des crédits va fonctionner. Mais il précise qu'il s'agit d'une pure spéculation qui pourrait être démentie par la réalité.

En ce qui concerne les partenariats, il ignore où en est le rapprochement entre l'EHESS et l'Ecole normale supérieure. D'après les dernières informations qu'il a, l'EHESS ne présentera elle aussi qu'un seul projet de master, alors qu'elle avait une vingtaine de DEA. L'accord avec Ulm semble un peu compromis, notamment du côté des historiens. Finalement, le master de recherche de Sciences Po n'a pas opté pour une politique multi-sites, parce qu'il pense avoir les capacités d'attirer de bons étudiants. Il préfère privilégier les partenariats avec les établissements étrangers. Les responsables du master sont donc en train de réfléchir à des accords avec différentes universités étrangères. Mais cela prendra du temps. On donnera la possibilité à des étudiants qui préparent leur mémoire de recherche, avec l'accord de l'équipe de départ et la garantie que l'étudiant sera bien encadré pour faire son mémoire de recherche, de passer un semestre dans une université étrangère. Ces accords nécessitent la résolution de certains problèmes, notamment financiers. Un certain nombre d'universités européennes sont également en train de réfléchir à des partenariats. C'est bien la mobilité européenne qui risque de primer sur la mobilité nationale. Mais l'accès en 2^{ème} année de master ne sera pas fermé aux étudiants français non diplômés de Sciences Po.

c) Vote

Le projet de master de recherche de l'IEP de Paris reçoit un avis favorable, avec 8 voix pour et 1 abstention.

II. BILAN DE LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2003-2004

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique que ce bilan s'articulera autour de quatre points principaux. Le premier est la campagne de recrutement 2003. C'est à l'aune du nombre de candidatures que l'on peut mesurer la reconnaissance d'une institution par les étudiants. Entre 2000 et 2003, le nombre de candidatures à l'examen d'entrée en 1^{ère} année a augmenté de 50 %. Dans la même période, le nombre de candidatures à l'admission en 2^{ème} année a augmenté de 20 % : 2500 candidats se sont présentés, pour un taux de sélection d'environ 4,5 %, et 120 ont été reçus. Entre 2000 et 2003, à l'examen d'entrée en 4^{ème} année pour les étudiants français, l'augmentation du nombre de candidats a été de 50 %. Pour les étudiants étrangers, les candidatures à l'admission en 4^{ème} année ont augmenté de 143 %. L'année dernière, près de 700 étudiants étrangers ont déposé un dossier de candidature à l'entrée en 4^{ème} année. L'augmentation des candidatures aux différentes procédures d'admission est une bonne nouvelle pour l'institution. Elle est très encourageante dans un paysage où le nombre de primo-entrants dans l'Enseignement supérieur français a tendance à stagner, voire à baisser, compte tenu de la démographie, et où le nombre de formations alternatives, notamment à l'étranger, est considérable. Pour un étudiant de niveau licence, le choix n'est plus entre Sciences Po et telle ou telle grande école ou tel ou tel DESS, mais entre Sciences Po et les grandes universités étrangères.

Le deuxième point de ce bilan est qu'il n'y a jamais eu autant d'étudiants à Sciences Po. Sur les quatre campus, il y a près de 400 étudiants en 1^{ère} année et 900 en 2^{ème} année. Sur ces 900 étudiants, plus de la moitié sont étrangers. Les étudiants en 3^{ème} année à l'étranger sont 408. En cycle du diplôme, les 4^{ème} et 5^{ème} année regroupent 2600 étudiants, dont près d'un tiers sont étrangers. Les DESS de Sciences Po accueillent 270 étudiants et les DEA 240 étudiants. Non seulement il n'y a jamais eu autant d'étudiants, mais il n'y a jamais eu autant d'étudiants étrangers à Sciences Po, que ce soit en pourcentage ou en chiffres absolus. Cette réalité est maintenant acquise et vécue comme un enrichissement pour les étudiants, les enseignants, et pour la valeur et la crédibilité de la formation dispensée à Sciences Po. C'est particulièrement sensible dans les 1^{ers} cycles délocalisés, qui accueillent autant d'étudiants étrangers que français et où les enseignements dispensés sont au minimum en trois langues.

Le troisième point important de ce bilan est la diversité des procédures de recrutement, des étudiants et des programmes. Les 1^{ers} cycles délocalisés sont organisés autour d'un programme franco-allemand à Nancy, Est-européen à Dijon et ibéro-américain à Poitiers. A Paris, le programme BEI accueille en 1^{er} cycle au semestre de printemps des étudiants anglophones. Deux programmes, organisés avec George Washington University et Northwestern University, accueillent à Sciences Po des étudiants de ces deux universités. Celles-ci ont sollicité Sciences Po pour que l'Institut construise des programmes en anglais - le programme avec Northwestern porte sur l'intégration européenne - dont les standards sont ceux du monde universitaire anglo-saxon. Ces universités ont souhaité que des étudiants français de 1^{er} cycle soient intégrés à ces programmes, ce qui représente pour Sciences Po une valeur ajoutée qui dépasse le fait de loger un programme d'une université étrangère. C'est la chance pour ces étudiants français de Sciences Po de suivre pendant un semestre des enseignements délivrés selon une toute autre pratique, parfois dans un autre esprit, et qui leur permettent de commencer à préparer leur 3^{ème} année à l'étranger. La diversité des programmes existe également au niveau du master, à travers quatre doubles diplômes organisés avec la Freie Universität de Berlin, Columbia University, la LSE et l'université de Saint-Gall. C'est une des tendances qu'il faudra prendre en compte pour les années à venir. Les doubles diplômes vont se développer et constituent un jeu de certifications croisées par lesquelles les institutions se reconnaissent un niveau de compétences, de professionnalisation et de diplôme de valeur égale.

Le quatrième point de ce bilan est celui des acquis de la réforme de la scolarité depuis 2000. Le système 3/5/8 a été adopté très précocement à Sciences Po, ce qui lui permet d'entrer sereinement, d'un point de vue pédagogique et budgétaire, dans l'Europe de l'enseignement supérieur. Un des autres acquis de la réforme a été le confortement des sciences sociales dans le dispositif de formation

de Sciences Po. Elles sont partout en 1^{er} cycle et sont également très présentes dans le master de Sciences Po. Les dernières réunions pédagogiques qui viennent de se tenir inciteraient même à renforcer leur poids. Pour l'instant, la formation de tronc commun comporte des enseignements d'enjeux politiques, d'économie et d'espace mondial. Dans une perspective relativement proche, on peut envisager de rendre obligatoire le cours d'introduction au droit et de pousser les feux sur l'histoire. L'attention de la direction de la scolarité a été attirée par la situation des étudiants qui ayant quitté le lycée il y a trois ou quatre ans, entrent en cycle du diplôme sans avoir fait d'histoire et qui, au moment des épreuves de sortie, montrent des lacunes inquiétantes. Par exemple, lors d'un grand oral en juin 2003, Laurent BIGORGNE a demandé à un étudiant ce que représentait pour lui 1938. Cela ne lui disait rien. Il lui a posé la question différemment et demandé ce que représentait Munich dans la construction de la conscience historique européenne. Il n'a pas su répondre. Sciences Po offre déjà des enseignements d'histoire, mais il faudra sans doute réfléchir, pour un certain nombre d'étudiants, à la réintroduction d'un cours d'histoire générale qui permette de baliser les grands moments de l'histoire politique, sociale, culturelle et économique européenne au XX^e siècle, afin que de telles lacunes ne puissent plus être constatées. Toujours en ce qui concerne les acquis, se pose la question des majeures de spécialisation : sur 987 diplômés en 2003, 333 ont obtenu leur diplôme sans majeure. Autant il était possible d'obtenir un diplôme relativement indifférencié à l'époque où le diplôme de Sciences Po était considéré comme un diplôme de niveau bac+3 ou bac+4, auquel on ajoutait un DEA ou un DESS, autant dans le contexte du mouvement de mastérisation, il ne sera plus possible de continuer à voir des étudiants sortir sans spécialisation. La direction est en train de travailler sur la possibilité d'appeler les majeures de spécialisation « mentions du master de Sciences Po » et de délimiter une dizaine de grands domaines de spécialisation, plutôt que 23 actuellement, sans appauvrir la carte des enseignements, mais en rationalisant une lisibilité plus forte de la formation de Sciences Po, sans tout faire reposer sur la marque Sciences Po. Cette question sera traitée en groupe de travail à partir de janvier-février 2004.

b) Questions et observations

Erhard FRIEDBERG propose, en raison du manque de temps, de ne pas débattre du quatrième point, mais de cantonner les questions et observations au bilan de la rentrée. La Commission aura le temps de parler du reste dans une séance ultérieure.

Arnaud ROHMER demande combien d'étudiants étrangers se sont inscrits en 4^{ème} année.

Laurent BIGORGNE répond que 676 dossiers ont été déposés et que 210 étudiants ont été admis dans le cadre du Cycle international d'études politiques (CIEP).

Arnaud ROHMER demande combien d'étudiants en CIEP ou en programme d'échanges demandent une inscription en 5^{ème} année.

Laurent BIGORGNE répond que ce nombre est croissant, si bien que Sciences Po envisage de ne plus maintenir le CIEP que comme une voie d'admission et plus comme voie de scolarité spécifique. On proposerait dès la rentrée 2004 aux étudiants internationaux d'être totalement intégrés à la scolarité normale et d'être confrontés aux mêmes règles de scolarité, ce qui sera la meilleure preuve de l'élévation du niveau de ces étudiants. Il ajoute que les candidatures d'étudiants étrangers à l'admission dans les 1^{ers} cycles délocalisés est très forte. Il y a aujourd'hui près de 400 candidatures et elles devraient passer à 600 d'ici une ou deux années, ce qui constitue une hausse considérable.

David ABIKER s'interroge sur la décreue assez forte du nombre d'étudiants entrés par la procédure d'admission en 4^{ème} année, qui sont passés de 580 en 2002 à 387 en 2003. Il demande quelle est l'explication de cette baisse et quelle devrait être la tendance pour les prochaines années.

Laurent BIGORGNE répond qu'il y a trois raisons principales à cette baisse. La première est que Sciences Po a entamé un rééquilibrage en 4^{ème} année entre le nombre d'étudiants venant du 1^{er} cycle et ceux entrés par la procédure d'admission. La deuxième est la forte pression des étudiants étrangers. Il faut bien pouvoir les accueillir alors que les locaux de Sciences Po ne peuvent accueillir qu'un nombre limité d'étudiants. La troisième est que cette procédure a encore un taux de sélection de 16 %,

alors que le taux de sélection à l'entrée en 1^{ère} année est d'un peu moins de 10 % et que celui à l'entrée en 2^{ème} année est de 4,5 %. Il a paru nécessaire de rééquilibrer significativement la composition de la 4^{ème} année et les taux de sélection respectifs en 1^{er} cycle et en cycle du diplôme.

David ABIKER demande s'il est prévu de maintenir la procédure d'admission au titre de la mention Très bien. Il constate que le nombre d'admis par cette procédure a augmenté depuis deux ans.

Laurent BIGORGNE répond que 244 dossiers de candidature avaient été déposés en 2002, contre 409 cette année. Près de 25 % des bacheliers qui ont une mention très bien déposent un dossier d'admission à Sciences Po. Cette année, la pression a été très forte et Sciences Po a souhaité envoyer un signal fort que l'Institut est également à l'écoute de cette excellence, au moment où les conventions d'éducation prioritaire atteignent leur rythme de croisière. Il ajoute qu'à ses yeux et aux yeux des inspecteurs généraux qui participent à la commission de sélection, cette procédure présente l'avantage d'une grande diversité. Beaucoup de jeunes filles et beaucoup de candidats de province sont reçus par cette procédure. En ce qui concerne l'entrée en 2^{ème} année, il est prévu que les étudiants se présentant au titre de la mention très bien passent un entretien oral d'admission, tout comme les candidats ayant passé l'examen écrit. Il est envisagé d'étendre cette réforme à l'entrée en 1^{ère} année dans un avenir proche.

Marie-Christine LABROUSSE indique que dans d'autres cercles, elle a entendu Richard DESCOINGS dire que toutes procédures confondues, le taux d'admission à Sciences Po était inférieur à 10 %.

Laurent BIGORGNE répond que c'est vrai pour le 1^{er} cycle.

Marie-Christine LABROUSSE précise que ce chiffre concernait l'ensemble des procédures d'admission à Sciences Po.

Laurent BIGORGNE répond qu'il s'agit des chiffres du 1^{er} cycle, pour lequel le taux d'admission est dramatiquement faible, ce qui pose un problème. Le taux d'admission en 2^{ème} année est inférieur à celui des Ecoles normales supérieures. Le taux d'admission en master est supérieur à 10 %.

Marie-Christine LABROUSSE demande quel est le taux de sélection à Sciences Po pour l'ensemble des procédures d'admission.

Laurent BIGORGNE répond qu'il est compris entre 10 et 15 %.

Erhard FRIEDBERG trouve dramatiquement faible le nombre de candidats admis en formation continue diplômante. Il demande si cela est dû à un manque de candidatures ou à un manque de visibilité de cette procédure. Il pense que cela pose un problème dans la perspective de la mastérisation, qui dans d'autres pays, est beaucoup plus tournée vers des personnes qui ont une expérience professionnelle.

Laurent BIGORGNE le remercie de souligner ce point, qui est important. En premier lieu, il y a une défiance à Sciences Po à l'égard de la formation continue diplômante. Il y a sans doute également une défiance vis-à-vis de la formation en apprentissage, comme on l'a constaté dans le DESS marketing, qui a créé une filière en alternance. Cette défiance n'est pas sans rappeler la prévention d'il y a quelques années contre la présence massive d'étudiants à Sciences Po. Il est souhaitable de faire une part plus large, à l'intérieur des mentions du master, à des salariés ayant une certaine expérience professionnelle. Il ajoute que la loi l'impose à travers la VAE. Il appartient de toute urgence à Sciences Po, sachant que c'est un défi collectif, de se pencher sur le dossier de la validation des acquis de l'expérience et sur celui de l'apprentissage. Les réformes qui sont en train d'être pensées à l'intérieur du diplôme de Sciences Po, notamment via l'intégration des DESS, vont être un puissant moteur.

Erhard FRIEDBERG répond que dans son DEA de sociologie, 25 % de la promotion a une expérience professionnelle, ce qui constitue un riche mélange.

Arnaud ROHMER constate qu'en ce qui concerne la part d'étudiants admis en 4^{ème} année issus de grandes écoles, qui était de 16 % cette année, les chiffres remontent seulement à 2001. Il lui semble que l'année complémentaire de préparation aux concours administratifs a été fermée aux étudiants

non diplômés de Sciences Po en 2001. Il pense qu'il serait intéressant d'avoir les chiffres antérieurs à 2001, pour voir si cette fermeture a eu une incidence sur les candidatures à l'admission en 4^{ème} année.

Laurent BIGORGNE répond qu'il pourra lui donner les chiffres, mais il ne croit pas qu'il y ait une corrélation. Le public qui fréquentait la Prep'ENA avant la réforme, en dehors des diplômés de Sciences Po, venait des IEP de province. Ce sont les directeurs d'IEP de province qui ont souhaité que la Prep'ENA de Sciences Po soit fermée à leur diplômés, afin qu'ils restent dans leurs propres préparations.

Arnaud ROHMER indique qu'il avait l'impression très subjective qu'un nombre assez important de diplômés de grandes écoles scientifiques et littéraires avaient opté pour le cycle du diplôme à défaut de la Prep'ENA.

Laurent BIGORGNE répond qu'il vérifiera les chiffres.

III. AUDITION DE SCIENCES PO CONSEIL

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique qu'il a demandé au secrétaire général de Sciences Po Conseil de se représenter aujourd'hui devant la Commission paritaire. Cette association se trouve dans une situation délicate, dans la mesure où le 20 octobre 2003, la Commission paritaire a repoussé le vote sur le bilan de Sciences Po Conseil, au motif que l'ancienne équipe n'était pas en mesure de présenter ce bilan. C'est malheureusement toujours le cas aujourd'hui. L'ancien président de cette association, Pierre MAZZONE, se trouve en stage à l'étranger. Visiblement, la nouvelle équipe a les plus grandes difficultés à récupérer les différents pouvoirs qui devraient être les siens dans le cadre de l'exercice de plein droit des activités de Sciences Po Conseil. Malgré des relances, il est très difficile à l'actuelle équipe de travailler, l'ancien président ne libérant pas les manettes. Il souhaite que la Commission paritaire puisse acter de ces difficultés et qu'elle acte également qu'elle recevra l'ancien président pour lui demander de justifier son attitude lors de la prochaine séance, qui devrait avoir lieu en mars 2004, après les élections.

b) Questions et observations

Mathieu RINGOT, secrétaire général de Sciences Po Conseil, présente la situation actuelle de l'association. Lorsque la nouvelle équipe a dû présenter les comptes de l'année précédente à la Commission paritaire, l'ancien président était déjà parti. La nouvelle équipe a recueilli auprès de lui certaines informations sur la comptabilité de l'association jusqu'au 31 juillet, mais il manquait des justifications de mouvements. Les comptes actuels sont en bon état, mais en raison de l'impossibilité de justifier tous les comptes de l'activité précédente, le vote sur les comptes a été repoussé. La nouvelle équipe tient la comptabilité de son activité depuis le début du semestre et il n'y a donc pas de problème de ce côté. Mais l'ancien président et l'ancienne équipe sont responsables des comptes de l'année dernière et il leur revient de préciser certains points. La nouvelle équipe a tenté d'avoir des informations sur ces points, mais l'ancien président ne répond pas aux mails et n'a pas laissé de numéro de téléphone où on peut le joindre, ce qui complique beaucoup les choses.

Erhard FRIEDBERG demande si la Commission paritaire doit voter aujourd'hui sur les comptes.

Laurent BIGORGNE répond qu'elle n'a pas besoin de voter aujourd'hui. Il souhaitait surtout que la Commission soit informée sur un problème unique dans l'histoire de la vie associative à Sciences Po ces dernières années. Il aimerait que la Commission puisse prendre acte de la demande légitime qui lui est faite de repousser la présentation du bilan financier de Sciences Po Conseil jusqu'au retour de l'ancien président.

Un élu étudiant demande si l'ancien président a fini par rendre le chéquier qu'il avait gardé.

Mathieu RINGOT répond que la nouvelle équipe n'a pas réussi à récupérer le chéquier, mais a obtenu la modification des signatures. Elle a donc un nouveau chéquier.

Erhard FRIEDBERG pense que la Commission paritaire peut voter une motion par laquelle elle demande que l'ancien président se présente devant la Commission.

Marie-Christine LABROUSSE admet que ce cas est particulièrement grave, mais elle répète depuis des années que la passation de pouvoirs entre les équipes des associations de Sciences Po est souvent problématique. Dans ce cas, c'est plus grave, puisque des clients éventuels sont concernés. Mais la passation rencontre souvent des difficultés. Il y a plus ou moins de problèmes selon que les bonnes volontés sont présentes ou non, selon que les étudiants arrivent ou non à se rencontrer, mais il faudrait vraiment faire un effort sur ce point.

Laurent BIGORGNE souligne que l'on est ici face à un étudiant qui a pratiqué une politique d'obstruction assez systématique et qui a eu du mal à transmettre les pouvoirs à ses successeurs dans l'association. Il faudra qu'il vienne s'en expliquer devant la Commission paritaire.

Matthieu RINGOT ajoute qu'au deuxième semestre de l'année dernière, l'ancien président était le seul à gérer l'activité de l'association. Cela a pu accentuer les problèmes.

Marie-Christine LABROUSSE pense que c'est un problème récurrent qui dépasse les équipes étudiantes en charge des différentes associations. Il faudrait peut-être que la Commission organise quelque chose pour trouver une solution.

Erhard FRIEDBERG estime que la Commission ne doit pas commencer à tenir la main des étudiants pour qu'ils arrivent à gérer des passations de pouvoir. Il demande aux membres de la Commission paritaire s'ils sont prêts à voter une motion formelle demandant à l'ancien président de Sciences Po Conseil de venir à la prochaine réunion s'expliquer sur sa gestion.

c) Vote :

La motion est votée à l'unanimité.

Laurent BIGORGNE indique qu'il écrira à l'ancien président pour lui demander de se présenter devant la Commission paritaire en mars.

IV. INFORMATION SUR LES ELECTIONS 2003-2004

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique que les élections auront lieu en janvier 2004. Une réunion d'information se tiendra le 16 décembre 2003 à 10h 15 en salle 23 avec les représentants étudiants. 2004 sera une année riche, puisqu'elle verra l'élection des représentants étudiants à la Commission paritaire, au Conseil de Direction et au Conseil scientifique, l'élection des représentants enseignants à la Commission paritaire et au Conseil de Direction, et l'élection des représentants du personnel au Conseil de Direction. Pour les deux scrutins qui concernent la Commission paritaire, le premier tour de l'élection des représentants enseignants aura lieu jusqu'au 7 février et le deuxième tour, s'il s'avère nécessaire, aura lieu jusqu'au 25 février. Le scrutin pour l'élection des représentants étudiants aura lieu les 14 et 15 janvier.

b) Questions et observations

Arnaud ROHMER estime qu'une seule journée de scrutin est une durée courte pour que les étudiants puissent exprimer leur vote.

Laurent BIGORGNE répond que le scrutin aura lieu sur deux jours, les 14 et 15 janvier.

V. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Erhard FRIEDBERG souhaite remercier ceux qui ont participé à la Commission ces dernières années pour leur travail constructif et assidu.

François SEROT ALMERAS LATOUR demande s'il est prévu de mentionner sur le diplôme des étudiants passés par un 1^{er} cycle délocalisé qu'ils y ont suivi un cursus, avec une mention bilingue.

Laurent BIGORGNE répond que la mention bilingue existe déjà. On n'a pas envisagé de faire figurer sur le diplôme le lieu où l'étudiant a suivi son 1^{er} cycle, mais les relevés de notes attestent de cela. Il ajoute que le diplôme de Sciences Po est le diplôme de l'IEP de Paris. Il est préférable qu'il ne porte que cette mention. Il ne s'agit pas d'avoir un diplôme à dix étages, ce qui serait illisible. Les étudiants qui souhaitent obtenir une mention bilingue, ce pour quoi les étudiants des 1^{ers} cycles délocalisés sont particulièrement bien placés, doivent réunir un certain nombre de crédits dans des enseignements en langue étrangère.

La séance est levée à 19h 30.